

Neuvic, le 07/06/2024

Audience avec les représentants du personnel du SPIP 24 :

Un dialogue social DAPparence?

En déplacement à Périgueux le 31/05/2024, le nouveau DAP récemment nommé par le président de la République proposait, fait assez rare pour le souligner, de recevoir l'équipe du SPIP de Périgueux et ensuite les représentants du personnel du SPIP de la Dordogne en audience syndicale.

Le temps imparti (environ 40 minutes) n'aura permis d'aborder qu'une partie des problématiques que la CGT IP a à cœur de défendre.

Le 31/05 étant une journée départementale organisée au SPIP de la Dordogne pour promouvoir **l'importance de la culture dans nos missions**, le premier sujet, d'une actualité brûlante, que nous avons souhaité évoquer était celui de l'annulation en cascade des permissions de sortir culturelles, sur les consignes du Garde des Sceaux, suite à la pression médiatique initiée par certains syndicats ou partis politiques ouvertement rétrogrades.

Le DAP a rappelé son attachement, ainsi que celui du GDS aux activités culturelles et à ce type de PS dans le cadre de nos missions de réinsertion.

Pour autant, il a tenu à nous expliquer les raisons ayant conduit aux premières annulations de PS culturelles (la PS Louvre- Lens à laquelle un DPS devait participer, la PS au Château de Versailles et la PS « surf ») en rappelant que nous devions être vigilants quant aux profils sélectionnés et quant à la présentation des projets, si nous ne voulions pas être tenus responsables d'éventuels incidents pendant ces PS.

Il a précisé que nous étions contraints de prendre en compte l'opinion publique et que le choix avait été fait, en lien avec le GDS, d'annuler certaines PS « sensibles » pour pouvoir en maintenir la grande majorité.

Nous avons **reproché le manque de communication** du DAP et du GDS auprès de l'opinion publique pour expliquer le sens de nos missions, ainsi que **l'importance de ces activités dans le cadre de la réinsertion** et de la prévention de la récidive.

L'argument de la période de réserve électorale, empêchant des prises de parole actuelles de leur part ne nous a pas convaincu; nous lui avons enjoint de **faire œuvre de pédagogie** auprès du grand public afin de défendre nos missions et rendre plus transparente notre administration.

Aucun engagement n'a malheureusement été pris à ce sujet. Est-ce révélateur d'un manque de courage politique ?

Nous avons également abordé rapidement la politique de formation, initiale ou continue des agents du SPIP, qui selon notre OS est trop axée sur l'évaluation du public et éloignée des problématiques de terrain, où bien souvent prime l'accompagnement socio-éducatif du public.

Le DAP nous a indiqué connaître notre position à ce sujet et renvoie le choix des formations à décliner au niveau local aux DISP, quitte à les rendre obligatoires comme pour la formation ADERES au sein de la DISP de Bordeaux. De renvois en renvois (de l'ENAP à la DAP ou inversement et maintenant vers les DISP), il devient **difficile d'identifier qui décide** de la politique de formation dans notre administration.. Surtout lorsque nous découvrons ensuite qu'une note de mars 2024 de la sous direction de l'insertion et de la probation de la DAP rend finalement facultative cette formation! La DISP aurait-elle induit le DAP en erreur?

Concernant la **minoration** toujours en cours de **l'IFSE pour les PA** de l'AP, une réponse écrite doit nous être communiquée par le DAP, visiblement peu sensibilisé à cette inégalité de traitement, constituant pourtant une **véritable injustice** à l'égard de nos agents administratifs.

Au sujet de la volonté à peine masquée de notre administration d'externaliser une partie de nos missions, à travers la mise en place du **Label qualité**, nous avons demandé quels bilans avaient pu être dressés des premières expérimentations (évaluation qualitative et coût de cette délégation de compétences notamment).

Si le DAP a rappelé son attachement au service public, il a reconnu qu'il n'y avait **pas eu d'évaluation financière**, comme malheureusement souvent dans les politiques publiques mais a mis en avant les retours très positifs des services (ou de leurs DFSPIP ? la question se pose..).

Enfin nous avons **déploré la mise en examen** des anciens représentants nationaux de la CGT IP, et leur renvoi en correctionnel prochain (comme l'exige la procédure dans ce cas), résultant de la plainte déposée à notre encontre par notre DAP, pour diffamation et injures publiques, alors qu'il était encore directeur de l'ENAP.

Nous lui avons rappelé que nos communiqués ne cautionnaient pas les slogans affichés autour de l'ENAP en juillet, dénonçant des violences sexuelles au sein de l'école, mais demandaient une protection par l'école des victimes potentielles de violences sexistes ou sexuelles.

Il nous a indiqué qu'il ne **souhaitait pas les suites** « **malheureuses** » **de cette plainte** mais a justifié son dépôt de plainte pour protéger l'institution, et parce que, selon lui, des propos qui n'étaient pas admissibles avaient été tenus dans certains de nos communiqués.

Il admet cependant que la prise en charge des victimes par l'ENAP est perfectible.

Nous avons souligné que **les VSS constituaient un problème réel** qu'on ne peut pas passer sous silence, que ce soit à l'ENAP ou plus largement dans l'AP, particulièrement dans les établissements pénitentiaires et que nous avons tous été témoins dans notre parcours de ces dérives.

Nous lui avons précisé que les élèves rencontrés lors des permanences syndicales à l'ENAP nous avaient d'ailleurs remercié d'avoir diffusé ces communiqués.

Pour conclure le DAP a reconnu qu'en tant qu'OS représentative (majoritaire dans les SPIP selon nos termes), il était **important de continuer à dialoguer avec nous** (comme avec les autres OS selon lui d'ailleurs) et qu'il était disposé à le faire malgré cette affaire.

Si le dialogue se résume à un simple échange d'opinions, le dialogue social ne peut pas à notre sens se réduire à cette définition.

Être ouvert au dialogue social c'est se montrer en capacité de faire évoluer ses positions, de fixer des orientations et des objectifs au sein de la profession, en concertation avec les OS représentatives, dans l'intérêt des agents et du public qu'ils prennent en charge.

Souhaitons que la définition du dialogue social de notre DAP et surtout l'application concrète qui en ressortira sera conforme à notre vision.